EPMN

Managers et Négociateurs

PROGRAMME DE FORMATION

Savoir reconnaître et faire reconnaître le travail de son équipe

Faire de la reconnaissance un véritable moteur d'engagement : reconnaître ce que fait son équipe, et faire reconnaître ce qu'elle vaut.

DURÉE	2,5 jours - 17,5 h
FORMAT	Classe virtuelle synchrone
TARIF ENTREPRISES	2 100 € net de taxe / participant

Version v1.0 - mise à jour 29 juillet 2026

Organisme certifié Qualiopi - Actions de formation

En bref

Reconnaître le travail, ce n'est ni féliciter ni récompenser. Apprenez à nommer la contribution de chacun et à la faire reconnaître au-delà de votre équipe.

Objectifs pédagogiques

- distinguer la reconnaissance de la simple récompense ou du compliment
- identifier les différentes formes de reconnaissance au travail
- observer et nommer le travail réellement accompli
- exprimer une reconnaissance juste, sans excès ni automatisme
- distinguer reconnaître la personne et reconnaître sa contribution
- utiliser la reconnaissance comme soutien de l'engagement
- faire reconnaître la valeur de son équipe auprès de sa hiérarchie
- valoriser le travail de son équipe auprès des autres interlocuteurs de l'organisation
- repérer un manque de reconnaissance à l'origine d'une démobilisation
- adapter sa reconnaissance aux personnes et aux situations

Objectifs opérationnels

- [À compléter - Indic. 1] reformuler des objectifs opérationnels distincts des objectifs pédagogiques (verbes d'action mesurables sur le poste)

Public et prérequis

Public visé

Managers, Responsables d'équipe, Dirigeants, Responsables RH, DRH, Chefs de projet, Responsables de service, Toute personne souhaitant renforcer l'engagement au sein de son équipe.

Prérequis

Aucun.

Positionnement

- Questionnaire de positionnement à l'entrée (contexte, situations récurrentes, attentes, auto-évaluation des pratiques) - environ 5 minutes
- Entretien préalable de cadrage possible avec un intervenant EPMN sur demande
- Recueil des besoins d'adaptation éventuels (handicap, contraintes techniques, calendrier)

Programme détaillé

1. Chapitre 1. Comprendre le rôle de la reconnaissance dans l'engagement

- Distinguer la reconnaissance de la récompense et du compliment
- Repérer les différentes formes que prend la reconnaissance au travail
- Mesurer les effets d'un manque de reconnaissance sur l'engagement

2. Chapitre 2. Reconnaître dans les situations du quotidien

- Reconnaître un travail remarquable sans en faire trop
- Reconnaître un effort resté invisible

- Reconnaître un collaborateur sans créer de jalousie dans l'équipe
- Nommer un travail réel plutôt que distribuer des compliments

3. Chapitre 3. Faire vivre la reconnaissance dans la durée

- Reconnaître dans le quotidien, sans attendre l'entretien annuel
- Reconnaître une personne discrète autant qu'une personne visible
- Adapter sa reconnaissance à qui n'attend pas les mêmes signes
- Éviter que la reconnaissance ne devienne routine ou flatterie

4. Chapitre 4. Faire reconnaître son équipe

- Valoriser le travail de l'équipe en réunion et auprès de la direction
- Défendre la contribution de son équipe sans la survendre
- Faire connaître la valeur de l'équipe à ses autres interlocuteurs

Modules complémentaires

- Demi-journée complémentaire (3 à 4 semaines après la session de 2 jours) : retour d'expérience à partir des situations rencontrées, analyse collective des pratiques, mises en situation complémentaires et consolidation des acquis.

Méthodes pédagogiques

- [À compléter - Indic. 8 & 9] formaliser les méthodes pédagogiques mobilisées (apports, mises en situation, études de cas, ateliers, entraînements guidés)

Évaluation et sanction

- [À compléter - Indic. 11 & 30] décrire les modalités d'évaluation (diagnostic d'entrée, évaluation des acquis, auto-évaluation, à chaud, à froid à 3 mois)

[À compléter - Indic. 6] préciser la sanction (attestation de présence + certificat de réalisation, art. L.6353-1 du Code du travail)

Modalités pratiques

Durée

2,5 jours - 17,5 h

Format et lieu

Classe virtuelle synchrone - À distance - plateforme de visioconférence

Modalités et délais d'accès

À distance, en classe virtuelle synchrone (visioconférence). Pédagogie active ancrée sur les situations réelles des participants.

[À compléter - Indic. 5] préciser le délai minimal entre la demande d'inscription et l'entrée en formation (ex. 10 jours ouvrés sous réserve de places disponibles)

Tarifs

- Entreprises : 2 100 € net de taxe / participant
- Particuliers : 1 990 € net de taxe / participant
- Indépendants : 1 990 € net de taxe / participant

TVA non applicable - l'EPMN est une association exonérée (art. 261-4-4° du CGI).

Financements

Finançable par votre OPCO.

Prochaines sessions

De nouvelles dates sont en préparation. Contactez-nous pour une session en intra.

Accessibilité

[À compléter - Indic. 26] décrire l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et le référent handicap (adaptations possibles)

[À compléter - Accessibilité numérique] préciser la compatibilité lecteurs d'écran, sous-titrage/transcription, canal de contact alternatif

Équipe pédagogique

[À compléter - Indic. 21] décrire l'équipe pédagogique intervenante et sa qualification (médiateur professionnel EPMN, pédagogie pour adultes, coordination pédagogique)

Référente pédagogique : Anny Lascoux.

Inscription et contacts

[À compléter - Indic. 5] décrire les modalités d'inscription (formulaire en ligne, e-mail, téléphone ; questionnaire de positionnement ; convention et convocation adressées après validation)

Rétractation : 10 jours après signature si vous financez vous-même la formation, 14 jours pour un contrat conclu à distance, les deux délais se cumulant. Annulation par l'apprenant : sans frais jusqu'à 10 jours calendaires avant le démarrage ; entre 4 et 10 jours, 30 % du montant est retenu ; à moins de 4 jours, la totalité reste due, pénalité plafonnée à 30 % pour un consommateur ou une personne physique finançant elle-même sa formation. Abandon en cours de formation : seules sont dues les séquences déjà dispensées et les frais engagés non récupérables, dans la limite du prix convenu ; en cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Report possible sur une session ultérieure, sur demande écrite adressée au moins 10 jours calendaires avant la date prévue. Détail complet dans nos CGV.

- Informations et devis : contact@epmn.pro
- Réclamations : signalement@epmn.com
- En ligne : www.epmn.pro/formations/reconnaissance-travail